

Annexe 33

Dangers critiques associés au travail sur, au-dessus ou à proximité de l'eau



MON ENGAGEMENT

- **PORTER UNE VESTE DE FLOTTAISON INDIVIDUELLE OU UN GILET DE SAUVETAGE CONFORME LORSQU'IL EST IMPOSSIBLE DE ME PROTÉGER D'UNE CHUTE À L'EAU**

TABLE DES MATIÈRES

1.0 Champs d'application	4
1.1 Définitions	4
2.0 Responsabilités des intervenants	4
2.1 Responsabilités de l'employeur contractant.....	5
2.2 Responsabilités du sauveteur nautique	5
2.3 Responsabilités du conducteur d'embarcation.....	6
2.4 Plans requis.....	6
2.5 Attestation de formation/compétence	6
3.0 Documents de prévention et matériel lié.....	7
3.1 Description du plan d'eau (<i>toujours requis</i>)	7
3.2 Description des travaux (<i>toujours requis</i>)	7
3.3 Plan de transport sur l'eau (<i>requis lorsqu'il y a des opérations de transport</i>)	8
3.4 Plan de travail sur, dans ou à proximité de l'eau (<i>requis lorsqu'il y a des opérations de travail sur, au-dessus ou à proximité de l'eau</i>).....	8
3.5 Plan de sauvetage (<i>toujours requis</i>) Voir Annexe C	9
3.6 Réunion pré-travaux.....	10
4.0 Mesures de contrôle spécifiques.....	10
4.1 Vêtement de flottaison individuel et gilet de sauvetage	10
4.2 Hydrocution et hypothermie	11
4.3 Choix et conformité des embarcations	11
4.3.1 Conformité des embarcations.....	11
4.3.2 Immatriculation et marquage de l'embarcation	11
4.3.3 Matériel minimal requis pour chaque embarcation	11
4.3.4 Inspection du moteur	11
4.4 Bouée de sauvetage	12
4.5 Aménagement de l'aire de travail	12
4.5.1 Affichage.....	12
4.5.2 Délimitation des zones de danger	12
4.5.3 Circulation équipement lourd	12
4.5.4 Équipement lourd (sortie d'urgence).....	12
4.5.5 Personnel circulant ou travaillant à pied d'œuvre	12
4.6 Zone de mise à l'eau.....	12
4.7 Communication radio	12

4.8 Éclairage artificiel	12
4.9 Conditions climatiques	13
4.9.1 Foudre.....	13
4.9.2 Vent	13
4.9.3 Mauvaise visibilité	13
5.0 Contrôle du danger critique du travail sur, au-dessus ou à proximité de l'eau	13
Annexe A - Équipements de sécurité et documents requis selon le type d'embarcation	14
Annexe B - Plan de transport (déplacements sur l'eau).....	15
Annexe C - Plan de sauvetage	18

1.0 CHAMPS D'APPLICATION

Cette annexe s'applique pour les travaux sur l'eau, au-dessus de l'eau ou à proximité d'un plan d'eau lorsque des travailleurs peuvent s'en approcher à moins de 2 mètres lorsqu'il n'y a pas de mesure de sécurité (garde-corps, limitation de déplacement) afin d'empêcher un travailleur de tomber à l'eau.

1.1 Définitions

- Bâtiment : Navire, bateau ou embarcation utilisé pour la navigation sur l'eau indépendamment de son moyen de propulsion.
- CSTC : Code de sécurité pour les travaux de construction S-2.1, r.4.
- Expert maritime : Personne formée et reconnue par Transport Canada.
- Mécanicien qualifié : Personne qui possède un diplôme reconnu ou un certificat de compétence professionnelle et qui en raison de ses vastes connaissances, de sa formation et de son expérience, s'est révélée apte à résoudre des problèmes relatifs à son domaine et à son travail.
- OIQ : Ordre des Ingénieurs du Québec.
- Plan d'eau : Un plan d'eau est une étendue d'eau, naturelle ou artificielle :
 - dont la profondeur est de plus de 1,2 m et permet l'utilisation d'une embarcation et/ou
 - dont l'eau s'écoule à plus de 0,51 m/s (1,84 km/h) et peut entraîner une personne.
- PPMO : Programme de prévention du maître d'œuvre.
 - Rencontre pré-travaux : Rencontre avant le début des travaux. Cette rencontre peut avoir lieu à la rencontre de début de quart, à la diffusion d'une méthode de travail ou lors de la diffusion du plan de transport ou de sauvetage.

2.0 RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS

2.1 Responsabilités de l'employeur contractant

L'employeur contractant doit :

- Comprendre et appliquer le contenu du présent standard.
- Respecter les exigences réglementaires, notamment la section 11 intitulée « *travaux au-dessus ou à proximité de l'eau* » du CSTC (S-2.1, r.4).
- S'assurer que tous les travaux sous sa responsabilité sont complétés de façon sécuritaire et arrêter tous travaux jugés non conformes ou non sécuritaires.
- S'assurer que tous les bâtiments et accessoires nécessaires à l'activité prévue sont inspectés selon les programmes d'inspections des bâtiments, les normes, lois et règlements en vigueur.
- S'assurer que tous les intervenants ont suivi les formations demandées par règlement et possèdent les qualifications et les compétences requises pour la préparation des documents et l'exécution des travaux.
- Fournir à Hydro-Québec pour consultation, avant le début des travaux, tous les documents requis (Ex. : preuve de formation, description du plan d'eau, plan de transport sur l'eau, plan de travail sur, au-dessus ou à proximité de l'eau, plan de sauvetage).
- Rendre disponible tout le matériel requis pour les opérations de sauvetage et s'assurer de leur conformité et de leur présence au site des travaux.
- Organiser une rencontre pré-travaux avant de commencer tout travail sur l'eau, au-dessus de l'eau ou à proximité de l'eau. S'assurer que tout le personnel affecté aux travaux est informé et formé sur les dangers et risques inhérents à leur tâche avant de commencer toutes opérations sur, au-dessus ou à proximité de l'eau.
- Informer tous les travailleurs impliqués et diffuser toute la documentation nécessaire à l'accomplissement de leur tâche.
- S'assurer que la zone de mise à l'eau soit facilement praticable et ne crée pas de risques supplémentaires aux utilisateurs.
- S'assurer si requis, qu'un système de communication bidirectionnelle à fréquence unique est disponible.
- Interdire l'utilisation de téléphone cellulaire durant toute opération de transport sur l'eau sauf en cas d'urgence.

2.2 Responsabilités du sauveteur nautique

Chaque sauveteur nautique doit posséder les connaissances, qualifications et habiletés nécessaires pour assumer ses responsabilités de façon sécuritaire.

Le sauveteur nautique doit :

- Être attiré uniquement à sa tâche de sauveteur nautique.
- Avoir suivi les formations obligatoires pour assurer la sécurité des travailleurs œuvrant sur, au-dessus ou à proximité de l'eau.
- Avoir accès à tout le matériel requis pour accomplir sa tâche et qu'il soit en bon état.
- Inspecter quotidiennement avant le début des opérations tout le matériel requis pour l'accomplissement de sa tâche.
- Compléter son AST en fonction des dangers inhérents à l'activité.

2.3 Responsabilités du conducteur d'embarcation

Chaque conducteur d'embarcation doit posséder les connaissances, qualifications et habiletés nécessaires pour assumer ses responsabilités de façon sécuritaire.

Le conducteur d'embarcation doit :

- Être attiré uniquement à sa tâche de conducteur d'embarcation.
- Avoir suivi une formation sur la conduite des embarcations reconnues par Transport Canada.
- Utiliser les installations et les amarres prévues pour l'embarquement et le débarquement.
- Veiller à ce que chaque passager porte son gilet de sauvetage et reste assis tout le temps que durent les déplacements sur l'eau.

2.4 Plans requis

La description des travaux, le plan de transport et le plan de sauvetage élaborés par l'entrepreneur devront être :

- Compléter par du personnel ayant suivi une formation et possédant une attestation délivrée par l'ASP Construction ou la Société de Sauvetage du Québec ; (CSTC, art. 11.2)
- Intégrer à une méthode de travail ;
- Afficher sur les lieux de travail ;
- Mis à la disposition d'Hydro-Québec de la CNESST.

Note : Des exemples de plan de transport et de sauvetage sont disponibles en annexe (B et C)

2.5 Attestation de formation/compétence

Chaque personne doit détenir toutes les attestations de formation/compétence requises pour les fonctions qu'elle occupe :

Prévention en milieu riverain

(délivrée par la Société de sauvetage du Québec ou l'ASP construction)

- Personnes préparant les descriptions.
- Personne préparant les plans.
- Personne responsable des opérations de transport.
- Personne responsable des opérations de sauvetage.

Carte de conducteur d'une embarcation

(pour le type d'embarcation/bateau utilisé)

- Conducteur d'embarcation/bateau.
- Intervenant en sauvetage à partir d'une embarcation/bateau.

Approche et repêchage d'une personne

(délivrée par la Société de sauvetage du Québec ou autre qualification exigée par réglementation)

- Intervenant en sauvetage à partir d'une embarcation/bateau.

Secourisme en milieu de travail

(incluant un volet supplémentaire en traitement de l'hypothermie)

- Secouriste

3.0 Documents de prévention et matériel lié

La « *Description du plan d'eau* », la « *Description des travaux* », le « *Plan de transport sur l'eau* », le « *Plan de travail sur ou dans l'eau* » et le « *Plan de sauvetage* » doivent être faits par écrit et affichés sur les lieux de travail.

Ces documents doivent également être intégrés au plan de prévention et/ou méthode de travail, en y précisant les moyens pour informer les travailleurs de leur contenu, particulièrement en ce qui a trait aux règles de sécurité et aux instructions qui leur sont destinées.

Tous les travailleurs devront connaître ces renseignements avant le début des travaux.

3.1 Description du plan d'eau *(toujours requis)*

Cette description doit être préparée par une personne formée à cette fin et minimalement indiquer :

- Le type de plan d'eau ;
- Les caractéristiques qui prévaudront pendant la période des travaux ;
- Le moyen pour connaître la température de l'eau ;
- Le moyen pour connaître les conditions climatiques ;
- Le moyen pour surveiller la variation de hauteur de vague ;
- Le moyen pour connaître la variation de la vitesse des vents ;
- Le moyen pour connaître les risques de temps orageux.

3.2 Description des travaux *(toujours requis)*

Cette description doit être préparée par une personne formée à cette fin et minimalement indiquer et inclure :

- Une carte détaillée du site qui indique tous les éléments pertinents ;
- Les lieux de travail ;
- La nature des travaux ;
- Le nombre de personnes sur les lieux de travail ;
- L'horaire de travail ;
- La date de début et de fin des travaux ;
- L'emplacement des aires de travail, de repas, de repos et autres (hélicoptère, etc.) ;
- Toutes les embarcations/bateaux, les plates-formes, les barges et tous les autres bâtiments navals si requis, en précisant et en joignant pour chacun :
 - Leur type ;
 - Leur numéro d'immatriculation *(ce numéro doit être inscrit sur l'embarcation/bateau)* ;
 - Leur marque ;
 - Leur modèle ;
 - Leur(s) dimension(s) ;
 - Leur capacité en poids et en nombre de personnes à bord ;
 - La force requise de leur(s) moteur(s) ;
 - Leur usage respectif ;
 - La liste des équipements minimaux exigés à bord par Transport Canada ;
 - Une copie du « Document d'immatriculation » ;
 - Une copie de la « Lettre de conformité de Transport Canada » ;
 - Une copie du « Document requis d'un expert maritime » *(pour une embarcation à fond plat actionnée autrement que par un moteur - barge, chaland, plate-forme, etc.)*.

3.3 Plan de transport sur l'eau *(requis lorsqu'il y a des opérations de transport)*

VOIR ANNEXE B EN EXEMPLE

Le plan de transport *(passagers ou matériaux/équipements)* sur l'eau doit être adapté aux conditions spécifiques des travaux et aux caractéristiques du plan d'eau ainsi qu'aux conditions climatiques.

Il doit minimalement indiquer et prévoir :

- Le nom de chaque « *Personne responsable des opérations de transport sur l'eau* » *(cette personne doit être formée à cette fin)* ;
- L'embarcation/bateau et autre bâtiment naval utilisé pour le transport *(passagers ou matériaux/équipements)*, en précisant :
 - Son type ;
 - Son numéro d'immatriculation *(ce numéro doit être inscrit sur l'embarcation/bateau)* ;
 - Sa marque ;
 - Son modèle ;
 - Sa (ses) dimension(s) ;
 - Sa capacité en poids et en nombre de personnes à bord ;
 - La force requise du (des) moteur(s) ;
 - son usage respectif *(passagers ou matériaux/équipements)* ;
 - Le nom du (des) conducteur(s) compétent(s) et autorisé(s) à l'utiliser.
- Les aires d'embarquement et de débarquement ;
- Le(s) trajet(s) et la direction des déplacements ;
- Les règles de sécurité à suivre par les passagers lors du transport sur l'eau.

3.4 Plan de travail sur, dans ou à proximité de l'eau *(requis lorsqu'il y a des opérations de travail sur, au-dessus ou à proximité de l'eau)*

Le plan de travail sur, au-dessus ou à proximité de l'eau doit être adapté aux conditions spécifiques des travaux et aux caractéristiques du plan d'eau ainsi qu'aux conditions climatiques. Il doit minimalement indiquer et prévoir :

- Le nom de chaque responsable des opérations de travail ;
- Des équipements et des accessoires destinés à sécuriser le (les) travailleur(s) des risques liés à l'eau ainsi que leur mode d'assemblage. Ceux-ci doivent être :
 - Adaptés à l'utilisation prévue, aux conditions spécifiques des travaux et aux caractéristiques du plan d'eau ainsi qu'aux conditions climatiques ;
 - Vérifiés et maintenus en bon état ;
- Les règles de sécurité à suivre par les travailleurs *(sur, au-dessus ou à proximité de l'eau)*.

De plus, lorsque le plan de travail prévoit l'utilisation d'une embarcation/bateau ou bâtiment naval, il doit prévoir :

- L'emplacement(s)/zone(s) de travail et les chemins de circulation de l'embarcation/bateau ou bâtiment naval de travail sur le plan d'eau, en précisant :
 - Son type ;
 - Son numéro d'immatriculation *(ce numéro doit être inscrit sur l'embarcation/bateau)* ;
 - Sa marque ;
 - Son modèle ;
 - Sa (ses) dimension(s) ;
 - Sa capacité en poids et en nombre de personnes à bord ;
 - La force requise du (des) moteur(s)
 - Le nom du (des) conducteur(s) formé(s) et autorisé(s) à l'utiliser.

- Cette embarcation/bateau ou bâtiment naval doit être :
 - Adapté et équipé pour le type de travaux à effectuer
 - Détenir, lorsque requis, une « *Lettre de conformité de Transport Canada* » ou un « *Document requis d'un expert maritime* » qui prend en considération les éléments modifiés ou ajoutés afin d'effectuer les travaux.

3.5 Plan de sauvetage *(toujours requis)* - **VOIR ANNEXE C EN EXEMPLE**

Le plan de sauvetage doit être adapté aux conditions spécifiques des travaux et aux caractéristiques du plan d'eau ainsi qu'aux conditions climatiques, il doit minimalement indiquer et prévoir :

- Le nom de chaque « *Personne responsable des opérations de sauvetage* » *(cette personne doit être formée à cette fin)* ;
- Le nom de chaque responsable de l'entretien de l'embarcation *(entretien préventif et réparation)* ;
- Le nom de chaque responsable de la vérification des équipements de sauvetage à pied d'œuvre ;
- Les procédures de sauvetage et les instructions destinées aux travailleurs en regard :
 - De chute à l'eau d'un travailleur ;
 - De naufrage ;
 - D'incendie *(à bord embarcation/bateau et autre bâtiment naval)* ;
 - Ou d'autres événements *(à bord embarcation/bateau et autre bâtiment naval)*.
- Le nom de chaque intervenant en sauvetage et de chaque secouriste ;
- L'emplacement des équipements de sauvetage ;
- L'emplacement des postes de premiers secours et de premiers soins ;
- L'emplacement des bouées de sauvetage d'un diamètre de 762 mm approuvées par Transport Canada, installées et réparties sur toute la longueur du site à une distance linéaire maximale de 60 m entre les bouées ;
- L'emplacement de chaque dispositif du système d'alarme sonore destiné à déclencher les opérations de sauvetage ;
- Le code d'appel d'urgence pour déclencher les opérations de sauvetage ;
- Des équipements, des accessoires et des embarcations/bateaux :
 - Adaptés à l'utilisation prévue, aux conditions spécifiques des travaux et aux caractéristiques du plan d'eau ainsi qu'aux conditions climatiques ;
 - Vérifiés et maintenus en bon état ;
 - Présents et visibles sur les lieux durant les heures de travail ;
 - Accessibles rapidement *(instantanément)* aux sauveteurs ;

Lorsque le plan de sauvetage prévoit l'utilisation d'une embarcation/bateau, il doit minimalement indiquer et prévoir :

- L'emplacement de l'embarcation/bateau destinée au sauvetage, s'il y a lieu, en précisant :
 - Son type ;
 - Son numéro d'immatriculation *(ce numéro doit être marqué sur l'embarcation/bateau)* ;
 - Sa marque ;
 - Son modèle ;
 - Sa (ses) dimension(s) ;
 - Sa capacité en poids et en nombre de personnes à bord ;
 - La force requise du (des) moteur(s)
 - Le nom des intervenants formés en sauvetage nautique, à partir d'une embarcation/bateau.

- De plus, cette embarcation/bateau doit être :
 - Munie de deux sacs à corde d'un diamètre minimal de 9,5 mm et d'au moins 15 m de longueur ;
 - Munie d'une bouée de sauvetage de 762 mm approuvée par Transport Canada ;
 - Munie d'une gaffe de récupération ;
 - Adaptée et équipée pour la recherche et le repêchage d'une personne ;
 - Utilisée par une équipe d'au moins deux personnes formées comme « *Intervenants en sauvetage à partir d'une embarcation/bateau* ».

3.6 Réunion pré-travaux

- Avant le début de chaque quart nécessitant un plan de transport, un plan de sauvetage ou une opération sur, au-dessus ou à proximité de l'eau, une rencontre pré-travaux doit être tenue par le responsable des opérations, afin d'informer tous les travailleurs y participant et de coordonner toutes les mesures de sécurité ainsi que les moyens de contrôle mis en place. Les informations échangées lors de cette rencontre devront être validées sur les lieux des travaux afin de s'assurer que toutes les conditions sont sécuritaires.
- La personne responsable des travaux, doit diffuser et transmettre aux travailleurs concernés le plan de transport, le plan de sauvetage et la méthode de travail ainsi que les consignes de sécurité à suivre en cas de sauvetage, de naufrage ou d'incendie.
- Hydro-Québec devra convoquer une réunion de coordination lorsqu'un tiers pourrait se retrouver dans la zone des travaux ou qu'un autre entrepreneur serait impacté par ces travaux. Tous les intervenants concernés doivent participer à cette réunion de coordination afin de s'assurer qu'aucune mesure mise en place ne mette en danger un travailleur.

4.0 MESURES DE CONTRÔLE SPÉCIFIQUES

4.1 Vêtement de flottaison individuel et gilet de sauvetage

Lorsqu'aucun élément physique ne peut empêcher la chute à l'eau, chaque personne en présence d'un plan d'eau doit porter un vêtement de flottaison individuel ou un gilet de sauvetage répondant aux exigences suivantes :

- La taille doit être adaptée à la personne qui le porte ;
- Être conçu de façon à maintenir la tête et le visage hors de l'eau ;
- Permettre de flotter sans effort des membres ;
- Être de couleur voyante et munie de bandes réfléchissantes visibles lorsqu'il est à l'eau ;
- Avoir une flottabilité minimale de 150 N (33 lb) lorsque les travaux sont effectués sur un chantier de construction ou, dans les autres cas, avoir une flottabilité minimale de 85 N (19 lb) ou plus, en fonction du risque ;
- Être approuvé par Transport Canada.



De plus, les gilets de sauvetage et les VFI autogonflants doivent être respectivement conformes à la norme CAN/CGSB-65.7-2007 et à la norme UL 1180 avec addenda canadien.

4.2 Hydrocution et hypothermie

Des mesures de prévention doivent être élaborées afin de prévenir et répondre aux situations d'hydrocution et d'hypothermie. Une alternative est le port d'une combinaison flottante offrant une protection thermique.

Lorsque la température de l'eau est inférieure à 15 degrés Celsius, en plus du gilet de sauvetage, des vêtements de protection thermique doivent être portés pendant les déplacements sur l'eau. De tels vêtements doivent être également portés lors d'un travail au-dessus ou en bordure d'un plan d'eau lorsqu'il y a risque de chute à l'eau.



Le port de ce vêtement de protection thermique n'enlève en rien l'obligation du port d'un gilet de sauvetage ou d'un VFI autogonflant selon les critères de l'article 4.1 de cet annexe. La combinaison thermique n'étant pas un équipement de sauvetage nautique tel qu'exigé par Transport Canada.

4.3 Choix et conformité des embarcations

Le choix de l'embarcation doit être évalué en fonction de la nature des travaux à réaliser et du plan d'eau sur lequel il devra être utilisé.

4.3.1 Conformité des embarcations

Les documents suivants seront disponibles dans chaque embarcation :

- Une lettre de conformité prouvant que vos embarcations à moteur ont été inspectées par un expert maritime de Transport Canada.
- La preuve qu'un expert maritime reconnu par Transport Canada a vérifié la construction et l'installation des embarcations à fond plat actionnées autrement que par un moteur, par exemple les barges, les chalands, les pontons et les plates-formes.

4.3.2 Immatriculation et marquage de l'embarcation

Les embarcations utilisées dans le cadre du travail doivent détenir un certificat d'immatriculation « *de petit bâtiment commercial* » émis par Transport Canada. Les certificats d'immatriculation sont valides pour une période de 5 ans.

Le numéro de matricule doit être inscrit sur l'embarcation en caractère d'imprimerie d'une hauteur d'au moins 75 mm et d'une couleur faisant contraste avec celle du fond.

Les embarcations à fond plat actionnées autrement que par un moteur tel que les barges, plates-formes et pontons, doivent aussi détenir un certificat d'immatriculation « *de petit bâtiment commercial* » et être marquées comme spécifié au paragraphe précédent.

4.3.3 Matériel minimal requis pour chaque embarcation

La liste des équipements de sécurité et des documents requis à bord, en fonction de la longueur des embarcations utilisées, se retrouve à l'annexe A du présent document.

Avant d'utiliser l'embarcation, il est obligatoire de compléter la fiche d'inventaire de l'annexe A. Cette fiche doit être complétée quotidiennement si le matériel est déchargé de l'embarcation après la journée de travail.

4.3.4 Inspection du moteur

Une inspection des moteurs de bateau utilisés pour le transport des travailleurs ou pour le sauvetage sur l'eau, datant de moins de 3 mois, doit être complétée et fournie au maître d'œuvre

avant la mise à l'eau de l'embarcation. Vous retrouverez à l'annexe D la fiche d'inspection mécanique pour les moteurs d'embarcation. Cette fiche d'inspection

4.4 Bouée de sauvetage

Lors des travaux au-dessus ou à proximité de l'eau, des bouées de sauvetage ayant un diamètre de 762 mm (30 pouces) doivent être installées et réparties sur toute la longueur du site où des travaux sont exécutés, à une distance linéaire maximale de 60 m entre les bouées. Ces bouées doivent être approuvées par Transport Canada, tel qu'en fait foi l'étiquette ou le tampon d'approbation apposé sur chacune d'elles. (*Art. 11.5 du CSTC S-2.1, r.4*)

4.5 Aménagement de l'aire de travail

4.5.1 Affichage

Un affichage indiquant le danger critique du travail à proximité de l'eau doit être visible au début de la zone des travaux.

4.5.2 Délimitation des zones de danger

Une délimitation des zones de danger et de mise à l'eau si requise doit être complétée selon le standard en vigueur d'Hydro-Québec.

4.5.3 Circulation équipement lourd

Aux endroits de circulation de véhicules ou d'équipements lourds à proximité d'un plan d'eau, sans devoir y travailler directement, on doit séparer l'aire de circulation de l'eau par l'érection d'une barrière physique conforme (merlons, boulders, etc.).

4.5.4 Équipement lourd (sortie d'urgence)

Tout équipement lourd utilisé à proximité de l'eau doit être muni d'une sortie d'urgence fonctionnelle et efficace et l'opérateur doit en connaître le fonctionnement. Il est interdit d'utiliser un équipement muni d'une grille de protection pour effectuer des travaux à proximité d'un plan d'eau ou sur un terrain potentiellement dangereux.

4.5.5 Personnel circulant ou travaillant à pied d'œuvre

Aux endroits où des personnes travaillent ou circulent à proximité de l'eau, même sans y travailler (incluant des excavations non asséchées), on doit séparer l'aire de circulation ou de travail et le plan d'eau par l'érection d'une barrière physique conforme à 2 m du plan d'eau (clôture à neige, un garde-corps, etc.).

4.6 Zone de mise à l'eau

Une zone de mise à l'eau de l'embarcation servant au sauvetage doit être aménagée. Des escaliers, rampes ou autres moyens d'accès devront permettre aux sauveteurs d'accéder à leur embarcation de façon sécuritaire.

4.7 Communication radio

Lorsque requis, un système de communication doit être fourni aux intervenants concernés. Le matériel radio utilisé pour assurer la communication bidirectionnelle à fréquence unique doit servir uniquement à l'activité en cours.

4.8 Éclairage artificiel

Lorsque la lumière naturelle est insuffisante pour assurer la sécurité des manœuvres, de l'éclairage artificiel doit être installé et doit être suffisant pour illuminer les zones de travail sans toutefois nuire

à la vision des travailleurs. En cas d'impossibilité d'installer de l'éclairage artificiel, les travaux seront suspendus.

4.9 Conditions climatiques

Lorsque les conditions climatiques peuvent mettre en danger les travailleurs à un point tel qu'il y a un risque à poursuivre le travail sur, au-dessus ou près de l'eau, les travaux doivent être suspendus.

4.9.1 Foudre

Toute opération au-dessus ou près de l'eau devra être suspendue lorsque la foudre se fait entendre. Pour la reprise des travaux, se référer à l'article 5.20 du PPMO pour les mesures de sécurité reliées à la foudre.

4.9.2 Vent

Lorsque la vitesse du vent atteint un point tel qu'il y a un risque à poursuivre le travail sur, au-dessus ou à proximité de l'eau, les travaux doivent être suspendus.


4.9.3 Mauvaise visibilité

Lorsque des intempéries peuvent réduire la visibilité des travaux, le maître d'œuvre se garde la possibilité de suspendre ceux-ci.

5.0 CONTRÔLE DU DANGER CRITIQUE DU TRAVAIL SUR, AU-DESSUS OU À PROXIMITÉ DE L'EAU

Hydro-Québec et les entrepreneurs sur le chantier devront effectuer, à des fréquences établies, la vérification de l'application des différents points de contrôle établis dans le standard de gestion du danger critique du travail sur, au-dessus ou à proximité de l'eau.

ANNEXE A - ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ET DOCUMENTS REQUIS SELON LE TYPE D'EMBARCATION

Exigences	Types d'embarcation ¹			
	<input type="checkbox"/> ≤ 6 m	<input type="checkbox"/> > 6 ≤ 9 m	<input type="checkbox"/> > 9 ≤ 12 m	<input type="checkbox"/> > 12 m
Gilet de sauvetage ou VFI, de la bonne taille pour chaque personne, muni d'un sifflet sans bille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				
Ligne d'attrape flottante (diamètre ≥ 9,5 ≤ 10,5 millimètres) ³	<input type="checkbox"/> (Ligne ≥ 15 m)	<input type="checkbox"/> (Ligne ≥ 15 m)	<input type="checkbox"/> (Ligne ≥ 15 m)	<input type="checkbox"/> (Ligne ≥ 15 m)
Bouée de sauvetage approuvée (Transport Canada et diamètre ≥ 600 millimètres) attachée à une ligne d'attrape flottante ⁴	<input type="checkbox"/> (Ligne ≥ 15 m)	<input type="checkbox"/> (Ligne ≥ 15 m)	<input type="checkbox"/> (Ligne ≥ 15 m)	<input type="checkbox"/> (Ligne ≥ 15 m) ⁵
Gaffe ou perche de piscine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dispositif de propulsion manuelle (pagaies, rames ou avirons; quantité 2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ancre avec câble, corde, chaîne ou combinaison de ceux-ci	<input type="checkbox"/> (Ligne ≥ 15 m)	<input type="checkbox"/> (Ligne ≥ 15 m)	<input type="checkbox"/> (Ligne ≥ 30 m)	<input type="checkbox"/> (Ligne ≥ 50 m)
Écope (Contenant en plastique ou en métal, avec ouverture ≥ 65 cm ² et capacité ≥ 750 ml)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Pompe à eau manuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Extincteur ⁷	<input type="checkbox"/> 1A :5B :C	<input type="checkbox"/> 2A :10B :C	<input type="checkbox"/> 2A :10B :C	<input type="checkbox"/> 2A :20B :C
Lampe de poche étanche à l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Signaux de détresse pyrotechniques normalisés (Valide 4 ans après la date de fabrication ou voir la date de péremption. Doit porter l'estampille de Transport Canada)	<input type="checkbox"/> (Quantité: 3 de type A, B ou C)	<input type="checkbox"/> (Quantité: 6 de type A, B ou C)	<input type="checkbox"/> (Quantité: 12 de type A, B, C ou D dont 6 au maximum sont de type D)	<input type="checkbox"/> (Quantité: 12 de type A, B, C ou D dont 6 au maximum sont de type D)
Dispositif (sifflet sans bille, come à gaz comprimé ou électronique) ou appareil de signal sonore	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> (Appareil de signalisation sonore seulement)
Feux de navigation ⁸	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dispositif de remontée à bord (échelle ou rampe. Si le franc-bord est > 0,5m)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Trousse de premiers soins ⁹ (placée dans un contenant étanche)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hache à incendie			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Seau à incendie (d'une capacité > 10 L)			<input type="checkbox"/> (Quantité : 1)	<input type="checkbox"/> (Quantité : 2)
Radeau de sauvetage (pouvant recevoir toutes les personnes à bord)		<input type="checkbox"/> ¹⁰	<input type="checkbox"/> ¹⁰	<input type="checkbox"/> ^{10,11}
Compas magnétique	<input type="checkbox"/> ¹²	<input type="checkbox"/> ¹²	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moyen de communication (selon le plan de sauvetage)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Carte de compétence de l'opérateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie du plan de sauvetage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une copie de la lettre de confirmation de l'adhésion au programme de Transport Canada (pour le PCPB seulement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une copie du rapport annuel de conformité (pour le PCPB seulement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présence de la vignette bleue bien en vue sur le bâtiment (pour le PCPB seulement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat d'immatriculation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE B - PLAN DE TRANSPORT (DÉPLACEMENTS SUR L'EAU)

Amont *Aval*



Rive droite *Rive gauche*

Sur une carte ou sur le plan, localiser les items (1 à 15 lorsque requis) et la direction des déplacements des embarcations (aller-retour)

Items	Description et/ou point GPS	√
1 Lieux de travail (spécifiques)		<input type="checkbox"/>
2 Aire de repos et de repas		<input type="checkbox"/>
3 Poste de 1 ^{er} secours et de 1 ^{ers} soins		<input type="checkbox"/>
4 Hélicoptère ou lieu d'évacuation d'urgence		<input type="checkbox"/>
5 Aire de mise à l'eau		<input type="checkbox"/>
6 Aire d'embarquement des travailleurs		<input type="checkbox"/>
7 Aire de débarquement des travailleurs ou itinéraire prévu		<input type="checkbox"/>
8 Aire d'amarrage ou de travail		<input type="checkbox"/>
9 Aire d'entreposage des équipements		<input type="checkbox"/>
10 Lieu du refuge		<input type="checkbox"/>
11 Zones de danger pour la navigation		<input type="checkbox"/>

Items	Description et/ou point GPS	√
12 Embarcation de sauvetage no. 1 (si nécessaire) Spécifier le poste de guet si différent de l'embarcation		<input type="checkbox"/>
13 Embarcation de sauvetage no. 2 (si nécessaire)		<input type="checkbox"/>
14 Câble avec flotteurs capable de supporter une personne dans l'eau (dans le cas de travaux en rivière en présence de courant)		<input type="checkbox"/>
15 Autre		<input type="checkbox"/>
16 Nom des travailleurs dans l'embarcation		
17 Moyen de surveillance (si nécessaire) (points de communication prévus ou heures des contacts)		
18 Délai d'écart avant de déclencher les mesures d'urgence		
19 Responsable de l'application du plan de transport :	Nom _____	

Embarcation / Plate-forme de travail	Usage	
No de matricule ou du permis de l'embarcation _____	<input type="checkbox"/> Transport de travailleurs <input type="checkbox"/> Embarcation de travail <input type="checkbox"/> Transport matériel	<input type="checkbox"/> Sauvetage <input type="checkbox"/> Remorquage <input type="checkbox"/> Autre _____
Conditions d'utilisation de l'embarcation (hauteur des vagues, etc.)		
Caractéristiques de l'embarcation (dimension, puissance du moteur, nombre d'employés à bord...)		
Nom du conducteur _____	Compétences du conducteur	<input type="checkbox"/> Embarcation de plaisance <input type="checkbox"/> Capitaine avec restriction <input type="checkbox"/> Formation FUM <input type="checkbox"/> Conducteur de petits bâtiments

Embarcation / Plate-forme de travail	Usage		
No de matricule ou du permis de l'embarcation _____	<input type="checkbox"/> Transport de travailleurs	<input type="checkbox"/> Sauvetage	<input type="checkbox"/> Remorquage
	<input type="checkbox"/> Embarcation de travail	<input type="checkbox"/> Autre _____	
	<input type="checkbox"/> Transport matériel		
Conditions d'utilisation de l'embarcation (hauteur des vagues, etc.)			
Caractéristiques de l'embarcation (dimension, puissance du moteur, nombre d'employés à bord...)			
Nom du conducteur _____	Compétences du conducteur	<input type="checkbox"/> Embarcation de plaisance <input type="checkbox"/> Capitaine avec restriction <input type="checkbox"/> Formation FUM <input type="checkbox"/> Conducteur de petits bâtiments	

Embarcation / Plate-forme de travail	Usage		
No de matricule ou du permis de l'embarcation _____	<input type="checkbox"/> Transport de travailleurs	<input type="checkbox"/> Sauvetage	<input type="checkbox"/> Remorquage
	<input type="checkbox"/> Embarcation de travail	<input type="checkbox"/> Autre _____	
	<input type="checkbox"/> Transport matériel		
Conditions d'utilisation de l'embarcation (hauteur des vagues, etc.)			
Caractéristiques de l'embarcation (dimension, puissance du moteur, nombre d'employés à bord...)			
Nom du conducteur _____	Compétences du conducteur	<input type="checkbox"/> Embarcation de plaisance <input type="checkbox"/> Capitaine avec restriction <input type="checkbox"/> Formation FUM <input type="checkbox"/> Conducteur de petits bâtiments	

Le plan de transport et de déplacements a été diffusé aux travailleurs avant le début des travaux. Oui

Le conducteur de l'embarcation a transmis aux travailleurs les consignes de sécurité (règles en cas de chute à l'eau, emplacement des équipes de sauvetage...) et les mesures d'urgence à respecter à bord de l'embarcation. Oui

Signature de la personne* qui complète l'annexe : _____

Date : _____

*Formation Prévention en milieu riverain requise

ANNEXE C - PLAN DE SAUVETAGE

(lorsqu'il y a des déplacements sur l'eau ou un risque de chute dans l'eau)

Numéros d'urgence			
Responsable de l'application du plan de sauvetage : Nom : _____			
Hôpital : _____			
Ambulance	(ou appel de détresse)		
Pompier			
Policier			
Garde côtière (voie maritime)			
Services d'urgences municipaux			
Transport aérien (si requis)			
Responsable d'Hydro-Québec (installation) : _____			
Autre : _____			
Communication			
Surveillant sur la rive ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, nom : _____ Sinon, nom de la personne à contacter : _____	Moyen de communication		
	Radio <input type="checkbox"/> No _____	Cellulaire <input type="checkbox"/> No _____	Téléphone satellite <input type="checkbox"/> No _____
Zone de couverture de la communication a été validée	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Méthode de guet de l'équipe de sauvetage	Sur la rive <input type="checkbox"/> Dans l'embarcation <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Spécifier : _____		
Moyens pour protéger les outils de communication contre les intempéries	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Spécifier : _____		

Sauvetage	
Moyen sonore utilisé pour déclencher une urgence	Sifflet sans bille <input type="checkbox"/> Corne sonore à gaz comprimé <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Spécifier : _____
Code d'appel (s'il y a lieu)	Spécifier : _____
Délai d'intervention pour réaliser le sauvetage	Spécifier : _____ min. Méthode éprouvée Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Moyen d'évacuation de victime)	Véhicule terrestre <input type="checkbox"/> Hélicoptère <input type="checkbox"/> Avion <input type="checkbox"/>
Rappel de la procédure à suivre pour récupérer un travailleur tombé à l'eau (Annexer la procédure)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Spécifier : _____

Intervenants en sauvetage	
Noms des intervenants en sauvetage	Nom : _____ Nom : _____ Nom : _____ Nom : _____

Secouristes (personne qui possède un certificat de secourisme en milieu de travail à jour)	
Noms des secouristes (minimum 2)	Nom : _____ Nom : _____ Nom : _____ Nom : _____

Le plan de sauvetage a été diffusé aux travailleurs avant le début des travaux. Oui

Signature de la personne* qui complète l'annexe : _____

Date : _____

*Formation Prévention en milieu riverain requise

Annexe D

Certification d'inspection de moteur d'embarcation hors-bord

Chantier : _____

Titre du contrat : _____

Type d'équipement : _____ Manufacturier : _____

Modèle : _____ Année : _____

N° série : _____ Force du moteur : _____

N° d'unité : _____ Autre : _____

Éléments devant faire l'objet d'une inspection :

Vérifications	Conforme	Non conforme	N/A	Commentaires
Inspection de l'état des boyaux et des raccords, absence de fuite d'huile et d'essence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
S'assurer que les conduites de carburant sont solidement fixées et étanches.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérifier les connexions électriques et la charge de la batterie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérifier le niveau d'huile à moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérifier le niveau d'huile d'engrenage (si requis)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérification des boulons, écrous et autres fixations (resserrer au besoin)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
S'assurer que le blocage d'inclinaison s'enclenche en position relevé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérifier le fonctionnement des commandes de l'embrayage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérifier l'état de l'hélice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
S'assurer de la présence du cordon coupe moteur de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Inspection de sécurité (inspection visuelle et état général, propreté)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

L'accès au chantier sera refusé à tout moteur d'embarcation hors-bord qui ne répond pas aux éléments d'inspection ci-dessus.

Date et lieu d'inspection : _____

Vérifié par : _____
nom en lettre moulée

Mécanicien qualifié: _____
nom en lettre moulée

Signature : _____

Annexe E

Planification des travaux et identification des dangers et risques

Lieu des travaux (précisément)		
Date des travaux	Date de début : (jj/mm/an)	
	Date de fin : (jj/mm/an)	
Horaire de travail	Jour <input type="checkbox"/> Soir <input type="checkbox"/> Nuit <input type="checkbox"/>	De : _____ À : _____
Nom du coordonnateur	Travaux effectués :	
	Plan de transport :	
	Plan de sauvetage :	
Nombre de travailleurs		
Localisation des travaux		
Sur un plan d'eau (avec embarcation)	<input type="checkbox"/>	si oui, spécifier la distance de la rive : _____
Sur un plan d'eau (avec hydravion, hélicoptère...)	<input type="checkbox"/>	si oui, spécifier la distance de la rive : _____
À proximité d'un plan d'eau	<input type="checkbox"/>	si oui, spécifier la distance <input type="checkbox"/> rive ou <input type="checkbox"/> eau : _____
Au-dessus d'un plan d'eau	<input type="checkbox"/>	
À l'intérieur d'une centrale	<input type="checkbox"/>	
Autre	<input type="checkbox"/>	Spécifier : _____
Nature et description des travaux		
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
Méthode de travail (Annexer une feuille si nécessaire)		
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		

Annexe E

Planification des travaux et identification des dangers et risques

Type de plan d'eau					
Rivière <input type="checkbox"/> Lac <input type="checkbox"/> Fleuve <input type="checkbox"/> Conduite <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Spécifier : _____					
Application du Guide amont/aval		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			
Moyens prévus pour connaître					
Les conditions climatiques		Transport maritime <input type="checkbox"/> Aéroport <input type="checkbox"/> Environnement Canada <input type="checkbox"/>			
Spécifier : _____		Météomédia <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Spécifier : _____			
Température de l'eau		Thermomètre <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Spécifier : _____			
Spécifier : _____°C					
Dangers					
Roche submergée	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Seuil	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Blocs de roches	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Vagues (hauteur)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Courant (vitesse: _____ m/s)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Visibilité	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Rapides (classe: _____)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Température de l'eau	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Contre-courant	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Vent	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Remous	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Foudre	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Rouleau	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Délestage de groupes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Tourbillon	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Escarpement	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Conditions particulières en aval/ amont des travaux (ex: barrage)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Autre danger <input type="checkbox"/> Spécifier : _____		
Inventaire des risques et des scénarios d'accidents (joindre une annexe si nécessaire)			Mesures de prévention		
La planification des travaux a été diffusée aux travailleurs <u>avant</u> le début des travaux. Oui <input type="checkbox"/>					

Signature de la personne* qui complète l'annexe : _____ Date : _____

*Formation Prévention en milieu riverain requise